

# Honoraires de transaction

## PRESTATIONS PROPOSÉES

## HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

### VENTE

Modalités  
(%, forfait, tranches)

A la charge de

Appartement.....  
Maison.....  
Local commercial(murs).....  
Terrain.....  
Fonds de commerce.....  
Autres ventes (lots de lotissement, ventes en l'état futur d'achèvement, garage).....

Minimum 6500€  
0 à 200 000€ : 5,5%  
200 à 300 000 : 5%  
300 000 et plus : 4%

mandant

### LOCATION

#### Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)<sup>2</sup>

. négociation.....  
. état des lieux.....  
. rédaction de bail.....

#### Locaux meublés et de droit commun

. négociation.....  
. état des lieux.....  
. rédaction de bail .....

#### Locaux commerciaux

. négociation.....  
. état des lieux.....  
. rédaction de bail .....

#### Locaux professionnels

. négociation.....  
. état des lieux.....  
. rédaction de bail.....

#### Locations saisonnières

. négociation.....  
. état des lieux.....  
. rédaction de bail .....

#### Biens ruraux

. négociation.....  
. état des lieux.....  
. rédaction de bail .....

#### Terrains

Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt ...).....

Etat des lieux :  
2,00€ / m<sup>2</sup> appartement  
3,00€ / m<sup>2</sup> maison

Visites, constitution de dossier, rédaction bail :  
5,00€ / m<sup>2</sup>

Biens inférieurs à 50m<sup>2</sup>  
350,00€ avec maxi  
de 11,00€/m<sup>2</sup> (loi ALUR)

-Honoraires d'entremise  
et négociation :  
0,00€ / m<sup>2</sup>

Locaux professionnels

2 mois de loyer  
hors charges

Montant des honoraires à la charge du locataire et du bailleur

A la charge du preneur

LENOIR IMMOBILIER, EURL au capital de 6000€, 522 065 341 RCS Thionville,  
Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce,  
gestion immobilière n° CPI 57052018000027322 délivrée par la CCI Moselle.  
RCP Serenis assurances, 34 rue du Wacken – 67906 Strasbourg cedex 9.  
Garantie financière gestion, 110 000€. QBE, 110 esplanade de Gaulle  
92931 La Défense Cedex



La remise d'une note est obligatoire.

Honoraires au ...../...../..... 01 / 01 / 19

TVA au taux en vigueur. **20%** incluse / <sup>2</sup> Le partage des honoraires par moitié entre bailleur et locataire est obligatoire.